

L'actualité

Prévenir les risques liés à l'informatique

Jeudi 26 septembre à 19h30, le restaurant «les Ombrages», à Montfavet, accueille une conférence sur le risque informatique donnée par un expert judiciaire.

La révolution de l'information, figurez-vous, nous sommes en plein dedans. Les deux pieds dedans, même. Il y a encore 10 ans, qui aurait pensé envoyer ses factures par mail ? Faire son rapprochement bancaire par le biais d'Internet ? Informer 1500 personnes d'un seul coup d'une offre promotionnelle en appuyant juste quelques fois, du bout du doigt, sur la souris de son ordinateur ? De nouvelles pratiques, de nouvelles modalités de production et d'échanges de l'information, qui ont aussi leur côté obscur. Certes, les dirigeants des petites et très petites sociétés se pen-



Denis Jacopini, expert du risque informatique

sent protégés, par leur petite taille, des problèmes de virus ou de vol des données. Mais pourtant, il existe des risques bien concrets, qui concernent au premier chef les petites entreprises. C'est en tout cas la

démonstration que fait Denis Jacopini, expert juridique du risque informatique près la cour d'appel de Nîmes.

Après une licence en ingénierie électrique, Denis Ja-

copini gèrera durant 17 ans une société d'informatique à Cavaillon, spécialisée dans le service aux entreprises. «J'ai assisté au gonflement de la bulle informatique, dans les années 2000, puis à son dégon-

flement juste après. C'est alors que je me suis dit que la structuration du secteur allait générer des problèmes particuliers, bien au-delà des problèmes de maintenance technique : les risques juridiques ».

Après une formation de droit de l'expertise judiciaire à l'université d'Avignon, il intervient donc dans l'expertise de dossiers judiciaires. Mais il développe aussi un volet préventif, pour éviter précisément aux chefs d'entreprises de se retrouver devant les juges. Pour cela, il propose des conférences. L'agence de communication Hélios Média, à Sarrians, a pris la décision d'en organiser une, le 26 septembre prochain, dans le superbe cadre des Ombrages, à Montfavet. Au programme de cette conférence, deux des risques les plus courus par les entreprises : la question des bases de données et de leur déclaration à la CNIL, et la question plus récente de l'arrivée du téléchargement illégal dans le cadre de l'entreprise. « Partant du fait qu'un abonné à Internet a une obligation de surveillance de l'usage qu'il en fait par ses utilisateurs et que l'employeur peut être pé-

nalement responsable à titre personnel de l'agissement de ses salariés, cette conférence a pour objectif d'informer les chefs d'entreprise de l'ensemble des risques encourus en rapport avec les nouveaux usages de l'informatique », explique l'expert. « En raison des surveillances de plus en plus efficaces et automatiques de l'Internet à notre domicile, ces pratiques interdites se sont désormais déportées sur le lieu de travail ».

La cerise sur le gâteau étant que Denis Jacopini ne fait pas qu'attirer l'attention des décideurs sur l'existence des risques, mais qu'il peut aussi proposer des solutions, allant du simple réglage d'un Firewall pour empêcher l'usage des réseaux sociaux, jusqu'à la formation qui permet de mettre en place des bases de données en toute légalité. De quoi surfer et travailler l'esprit plus tranquille !

Pierre Nicolas

Entrée libre - Réservation et information : 06 26 39 16 57
www.helios-medias-communication.com

Projet de zone d'activité Kennedy Croisières : les réactions

«Notre priorité, l'emploi»

Suite à l'article paru dans nos colonnes la semaine dernière, dans lequel le président de l'association Mucaplis défend le projet de créa-

tion d'une zone d'activité sur le quartier Kennedy Croisières, la présidente de l'association Carpensud, Astrid Jourdan, apporte les précisions suivantes :



Astrid Jourdan, présidente de Carpensud

« Je n'ai rien contre Mucaplis, mais je souhaite, sur des dossiers aussi importants, que Carpensud garde sa liberté de parole. Le dossier Kennedy Croisières est un projet important qui se situe sur la zone de Carpensud, et pour lequel nous avons créé une commission spécifique. C'est un projet qui va générer du chiffre d'affaires pour beaucoup d'entreprises du bâtiment, qui représente 30% de nos adhérents. Le but de Carpensud et des acteurs politiques de la ville de Carpentras sera le même, c'est à dire d'implanter dans cette zone des entreprises qui créeront de l'emploi, ce doit être notre priorité à tous, dans une ville où le chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint presque 20% ».

P.N.

«C'est un dossier politique»

L'un des membres de l'association Mucaplis, Franck Guisnet, proche de Julien Aubert, qui vient à la fois de démissionner et d'être exclu de l'association, tient à apporter sa contribution au débat. «J'ai décidé de démissionner de Mucaplis en tant que vice-président industrie et environnement. Les membres du bureau de Mucaplis ont toujours exigé une éthique basée sur un engagement apolitique. Les propos du président de Mucaplis sur votre dernier article concernant l'orientation de la ZAC des Croisières n'engage que lui, je ne veux pas associer mon nom à ses dires. Ce type de positionnement sur des dossiers aussi sensibles requiert l'approbation des membres du bureau de Mucaplis. Il n'y a eu aucune réunion ou échanges de l'ensemble des membres constituant le bureau à ce sujet, je le sais d'autant mieux qu'il m'a demandé depuis avril 2013 de l'aider au développement de l'association et de l'organisation de ces réunions.

J'ai accepté de m'investir de façon totalement bénévole dans l'intérêt des entrepreneurs afin de leur amener ma contribution. Pour revenir à ses propos dans l'article de la semaine dernière, la grande majorité des Carpentrassiennes, Carpentrassiens et des entrepreneurs est pour le développement d'une zone d'activités aux Croisières. Mais les points de vue sont divergents sur l'implantation d'un hypermarché dans cette zone. Le dossier est donc éminemment politique car il est très structurant pour Carpentras son économie, ses commerçants et ses habitants. [...] Lorsque la majorité des mouvements politiques de gauche comme de droite est opposée à l'implantation d'un hypermarché sur la ZAC des Croisières, il n'est pas nécessaire de sortir de polytechnique pour comprendre où se situent les intérêts d'Alain Facquez qui encore une fois a parlé en son nom sans réaliser l'embarras qu'il a pu créer au sein des entrepreneurs de l'association.

C'est la raison pour laquelle je ne veux pas associer mon nom en tant qu'ancien membre du bureau de Mucaplis aux propos clairement engagés du président de cette association, mon positionnement vis à vis du projet des Croisières est totalement personnel et n'engage que moi comme tous Carpentrassiens connaissant le dossier. Je n'ai aucune animosité vis-à-vis du Président de Mucaplis que je respecte, je ne subis aucune pression de qui que ce soit, mais j'estime qu'une limite a été largement dépassée et que se positionner politiquement au sein de l'association est une erreur. Pour ma part, je défais quiconque de démontrer que j'ai failli à ce code d'honneur, il s'agit simplement d'avoir un comportement intègre et sincère ».

P.N.